

LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT
DURABLE



L'ensemble des dispositifs pour améliorer la performance énergétique des bâtiments

Génération attestations

Choix du type d'attestation -

- Déconnexion - V3.7

Nom de l'opération

Coordonnées Maître d'ouvrage

Représentant MOA *

Nom de la société

Adresse

Code postal *

Localité *

Informations complémentaires de l'opération

Adresse

Code postal *

Localité *

Référence(s) cadastrale(s) *

Surface du bâtiment existant (S_{RT}) en m^2 *

Surface de l'extension (S_{RT}) en m^2 *

L'opération de construction sus-citée prend en compte la réglementation thermique selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation.

Dans le cas d'une opération qui consiste en une extension d'un bâtiment existant de S_{RT} inférieure à $150m^2$ et à 30% de la S_{RT} du bâtiment, le respect de l'article L. 111-9 du code de la construction astreint à respecter l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants.

*Champs obligatoires

Annuler

Mettre à jour